

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE PAR EQUIPES 2^{ème} DIVISION – SENIORS MESSIEURS

MERCREDI 12 JUIN 2024 AU GOLF DE CICE BLOSSAC

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours. Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Pour les clubs :

La 2^{ème} division est ouverte aux Clubs de la Ligue de Bretagne ne faisant pas partie de la 1^{ère} division et répondant aux conditions de participation décrites ci-dessous.

Conditions de participation :

Se référer au règlement général spécifique des épreuves fédérales par équipes du vade-mecum fédéral de l'année en cours.

Pour les équipiers : ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve et ayant un index inférieur ou égal à 21.4 à la date limite d'inscription des Clubs.

Qualification pour la Promotion interrégionale : Les Championnats de Bretagne par équipes 1^{ère} et 2^{ème} division Seniors Messieurs constituent des épreuves qualificatives pour les clubs n'évoluant pas déjà en Division nationale et qui souhaitent accéder à la Promotion interrégionale.

La Ligue de Bretagne dispose chaque année d'un quota de 6 places. Ces places sont attribuées en priorité aux clubs qui redescendent de la 4^{ème} division nationale et qui souhaitent participer à cette promotion.

Afin de procéder à l'attribution des places restantes, un classement de sélection sera créé à l'issue des Championnats de Bretagne 1^{ère} et 2^{ème} division :

- Les 12 premiers clubs du classement de 1^{ère} division, puis
- Les 4 premiers clubs montant de 2^{ème} division puis,
- Les 4 clubs descendant de 1^{ère} division ainsi qu'à la suite, le reliquat du classement de la 2^{ème} division.

Les places restantes disponibles pour la Promotion interrégionale seront attribuées en priorité aux meilleurs clubs éligibles dans l'ordre de ce classement de sélection.

Remarque : En cas d'impossibilité d'entériner le résultat de l'une (ou des deux divisions) du Championnat de Bretagne par équipes de l'année en cours avant la date limite d'inscription à la "Promotion interrégionale", et par conséquent d'établir le groupe de sélection décrit ci-dessus, le classement de chaque division de l'année précédente sera pris en compte.

Note 1 : Toute équipe ayant déclaré forfait pour le Championnat de Bretagne par équipes sera classée en dernière position de sa division et ne pourra pas participer à la Promotion interrégionale.

Note 2 : Les Clubs candidats à la Promotion devront le préciser impérativement au moment de l'inscription au Championnat de Bretagne par équipes.

Note 3 : Seul les Clubs répondant aux conditions de participation du Règlement général spécifique des épreuves fédérales amateurs par équipes du Vade-mecum ffgolf de l'année en cours pourront prétendre à la qualification pour la Promotion interrégionale.

FORME DE JEU

Un seul tour : 6 joueurs / stroke play / 18 trous - Les 5 meilleurs scores "Bruts" sont retenus.

Marques de départ : repères jaunes

Classement : addition des 5 meilleurs scores.

Départage : Par comparaison des cartes non retenues, puis si besoin des meilleures cartes, puis des secondes meilleures cartes, etc. (cf. § 9-2 du Règlement spécifique de la Ligue).

Mouvements en Divisions Régionales : Les équipes classées de 1 à 4 montent en 1^{ère} division.

Nota : L'équipe proclamée "Championne de Bretagne de l'année" sera exclusivement issue de la 1^{ère} Division.

DEPARTS ET ORDRE DE JEU

Le tirage des départs est fait dans l'ordre des résultats de l'année précédente avec les clubs descendant de la 1^{ère} Division classés en tête. Les clubs nouvellement inscrits sont classés à la suite.

Ordre de jeu : Les joueurs portés sur la fiche de composition d'équipe pourront jouer dans un ordre quelconque (défini par leur capitaine d'équipe) en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement du Championnat de Bretagne par équipes serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés :

Si le tour n'a pas pu être achevé le classement se fera sur la base des seules vagues rentrées ou de la seule vague rentrée. Si aucune vague ne peut être prise en compte, l'épreuve est annulée.

Note : Il n'y a pas de mise à l'écart du plus mauvais score de chaque équipe dans un tour inachevé qui compte pour le classement (tous les scores des vagues ayant terminé ce tour inachevé sont pris en compte).

ENGAGEMENT

MODALITES des INSCRIPTIONS

L'inscription se fait en 3 étapes :

1. Le Club est inscrit sur Liste d'attente et peut préinscrire les joueurs de son équipe.
2. La Ligue validera l'inscription du Club uniquement à la réception du paiement (par chèque ou virement à la Ligue) 15 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.
3. Le Club doit inscrire ses joueurs 7 jours pleins avant le 1^{er} jour de l'épreuve.

Pour votre équipe, n'oubliez pas de préciser le nom et les coordonnées du Capitaine de l'équipe.

Attention, si le Capitaine est un joueur de l'équipe, vous devez l'enregistrer 2 fois (dans la liste des équipiers et dans la rubrique Capitaine).

Droits d'engagement : 150 €uros.

Rappel : le nombre maximum d'équipiers pouvant être inscrits est égal au double du nombre d'équipiers qui joueront en stroke-play.

REMISE DES PRIX

30 minutes environ après la fin de l'épreuve au Club House du Golf